

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Nombre de membres

Afférents au conseil
communautaire : 33

En exercice : 33

Qui ont pris part à la
délibération : 26

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 2

Séance ordinaire du 2 février 2023

**L'an deux mille vingt-trois
et le deux février à dix-huit heures**

Date de convocation
Le 26 janvier 2023

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de

Date d'affichage
Le 26 janvier 2023

M. Julien MERLE, Président

PRESENTS : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. HERVE AURIACH, MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. FABRICE LEAUNE, M. LOUIS DRIEY, MME BRIGITTE MACHARD, M. MICHEL VIDAL, M. ROLAND ROTICCI, MME GERALDINE ORTEGA, M. GEORGES BOUTINOT, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. MARC GABRIEL, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, M. ANDRE GUIGUE, MME JACQUELINE JOURDAIN, MME MARIE-JOSE AUNAVE, M. CHRISTOPHE CANO, MME FLORENCE GOURLOT

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : MME LILIANE DIAZ A M. PHILIPPE DE BEAUREGARD ; MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD ; M. PATRICK PICHON A MME GERALDINE ORTEGA ; M. VINCENT FAURE A MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY ; MME DOMINIQUE FICTY A M. PASCAL CROZET ; MME CHRISTINE LANTHELME A M. ANDRE GUIGUE

ABSENTE : MME CHRISTINE WINKELMANN

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Georges BOUTINOT

Délibération
n°2023-018

Rapporteur : M. Julien MERLE

**Approbation du marché
public relatif à
l'acquisition de deux
bennes à ordures
ménagères avec grue**

Le rapporteur expose :

Vu le Code de la commande publique,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le rapport d'analyse des offres présenté devant la Commission d'appel d'offres le 31 janvier 2023,

Considérant qu'aujourd'hui les bennes à ordures ménagères avec grue sont en location et nécessitent d'être remplacées à l'horizon 2024,

Considérant qu'une consultation a été lancée, sous la forme d'un appel d'offres ouvert, afin d'acquérir deux bennes à ordures ménagères avec grue,

Considérant que cette mise en concurrence s'est conclue par la réception d'une seule offre provenant de la société GEESINK NORBA,

Considérant que la Commission d'appel d'offres, réunie pour la circonstance le 31

Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le 06/02/2023

Berger
LeVaut

ID : 084-248400160-20230202-DEL2023_018-DE

janvier 2023, a décidé d'attribuer le marché à la société susmentionnée, pour un montant total de 739 000 €HT, soit 886 800 €TTC.

Le Conseil communautaire est appelé à entériner la décision de la Commission d'appel d'offres qui a choisi la société GEESINK NORBA comme attributaire de ce marché, et à autoriser le Président à le lui notifier.

Le rapporteur entendu,

Le Conseil délibère,

**Délibération
n°2023-018
Approbation du marché
public relatif à
l'acquisition de deux
bennes à ordures
ménagères avec grue**

Entérine la décision de la Commission d'appel d'offres qui a décidé d'attribuer le marché d'acquisition de deux bennes à ordures ménagères avec grue à la société GEESINK NORBA, pour un montant de 739 000 €HT soit 886 800 €TTC,

Autorise le Président à le notifier à l'entreprise attributaire, ainsi que les éventuels avenants pouvant en découler,

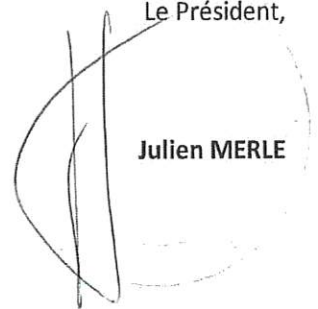
Précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif principal 2024 à l'article 21828 des dépenses d'investissement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le secrétaire de séance,



Le Président,



Julien MERLE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Le: 06/02/2023

Et notification

Du: 06/02/2023